

MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

AVIS PUBLIC

Avis de vente pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, Rémi Vachon, en sa qualité de directeur général et greffier-trésorier de la MRC du Haut-Saint-François que les immeubles ciaprès désignés seront vendus à l'enchère publique, selon les dispositions du *Code municipal*, au bureau de la MRC situé au 85, rue du Parc, Cookshire-Eaton, J0B 1M0, le **jeudi 13 novembre 2025 à 10 heures**, pour satisfaire aux taxes municipales et scolaires impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalités et frais ne soient payés avant la vente (selon les sommes qui seront dues au moment du paiement).

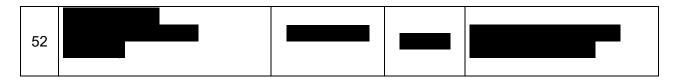
#	Propriétaire au rôle et adresse de l'immeuble mis en vente	Matricule	Lot(s) C.F. Sherbrooke	Taxes dues municipales et scolaires (capital et intérêts au 19 août 2025) *
01				
02				
03				
04				

#	Propriétaire au rôle et adresse de l'immeuble mis en vente	Matricule	Lot(s) C.F. Compton	Taxes dues municipales et scolaires (capital et intérêts au 19 août 2024) *
01				
02				
06				
#	Propriétaire au rôle et adresse de l'immeuble mis en vente	Matricule	Lot(s) C.F. Compton	Taxes dues municipales et scolaires (capital et intérêts au 19 août 2024) *
08	André-Philippe Poulin 244, 2 ^e Avenue Dudswell	1851-08-2526	4198771	Municipales : 2405,11 \$ Scolaires : 377,46 \$
10				

13		
14		
15		
16		
17		
18		
20		
21		
22		
23		
24		
25		

#	Propriétaire au rôle et adresse de l'immeuble mis en vente	Matricule	Lot(s) C.F. Compton	Taxes dues municipales et scolaires (capital et intérêts au 19 août 2024) *
26				
27				
28				
29				

30				
31				
32				
33				
34				
35				
36				
37				
38	Julien Arcand 61, chemin Victoria Ouest Scotstown	4343-90-9217	4774006	Municipales : 2445,89\$ Scolaires : 129,33\$
39				
40				
43				
44				
45				
46				
47				
49				
50				



*Certains frais s'ajouteront à ce montant et leur paiement doit être effectué pour empêcher la vente. Il en est de même de tout montant qui deviendrait exigible après cette dernière date de même que des intérêts et pénalités qui devront être calculés au moment du paiement. L'ensemble de ces taxes, frais, intérêts et pénalités seront par ailleurs annoncés au moment de la vente.

Conditions pour enchérir :

Pour participer à l'enchère, toute personne physique devra présenter un formulaire d'inscription complété ainsi que les pièces devant servir à son identification (permis de conduire, carte d'assurance-maladie, passeport, etc.). De plus, toute personne qui représentante une autre devra avoir en main une procuration lui en donnant le mandat. Toute personne représentant une personne morale devra avoir en main un extrait certifié d'une résolution de son conseil d'administration l'y autorisant.

Consultez notre site web au www.mrchsf.com sous l'onglet « Documentation » « Autres » pour obtenir les formulaires d'inscription nécessaires le jour de la vente ou pour toute autre information. www.mrchsf.com sous l'onglet « Documentation » « Autres » pour obtenir les formulaires d'inscription nécessaires le jour de la vente ou pour toute autre information. www.mrchsf.com sous l'onglet « Documentation » « Autres » pour obtenir les formulaires d'inscription nécessaires le jour de la vente ou pour toute autre information. www.mrchsf.com sous l'onglet » de la vente ou pour toute autre information. www.mrchsf.com sous l'onglet » de la liste des immeubles.

Mode de paiement :

Paiement complet dès l'adjudication :

- Traite ou mandat bancaire, ou chèque visé fait à l'ordre de la MRC du Haut-Saint-François;
- Paiement comptant.

Les immeubles acquis dans le cadre de la vente pour taxes sont assujettis à un droit de retrait pendant une période d'un (1) an suivant la date d'adjudication (art. 1057 et suivants du *Code municipal*).

NOTE IMPORTANTE – POUR ÉVITER LA VENTE D'UN IMMEUBLE, un paiement complet par traite ou mandat bancaire, ou chèque visé fait à l'ordre de la MRC du Haut-Saint-François (capital, intérêts et frais) doit être fait directement à la MRC du Haut-Saint-François. Il appartient à la personne concernée de s'informer auprès de la MRC du montant total dû (à la date du paiement) en capital, intérêts et frais pour que le processus puisse être interrompu.

À Cookshire-Eaton, ce 4 septembre 2025

Rémi Vachon

Directeur général et greffier-trésorier